

CLOUD

Gestion des partages dans des dossiers imbriqués Où positionner les droits de partage ?

Examinons 3 cas de figure.

A/ Cas simple avec héritage des droits de partage.

B/ Cas d'un partage avec plusieurs personnes.

C/ Cas d'un partage avec une personne ayant des droits différents selon les niveaux de dossiers.

CAS A : Partage et héritage des droits

Exemple d'arborescence à partager : un dossier parent "PROJETS" contenant 2 sous-dossiers "Quimper" et "Vannes".

1/ Définition du partage :

Le propriétaire de l'espace veut mettre en place le partage suivant : Pierre peut modifier tous les dossiers de l'arborescence :

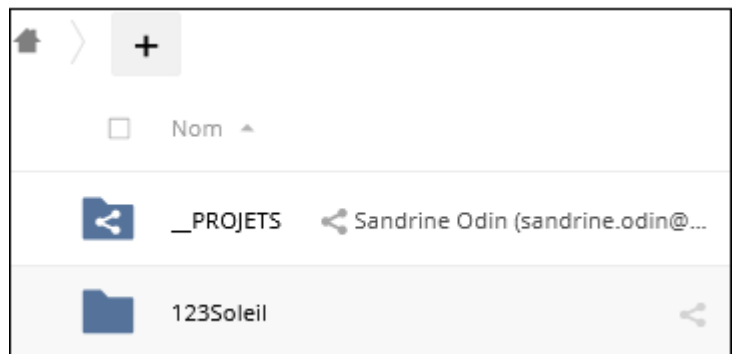
- + PROJETS
- Quimper
- Vannes

2/ Positionnement des droits de partage :

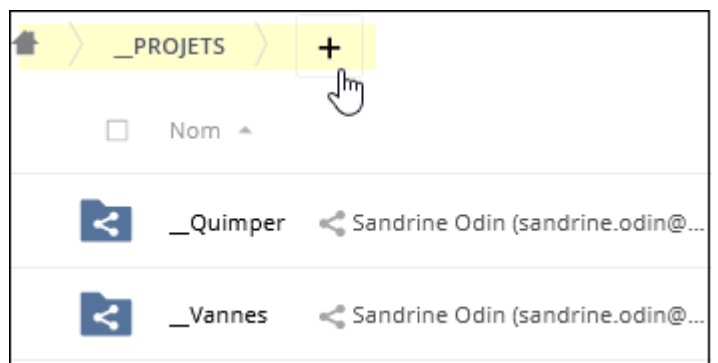
```
+ PROJETS (← modifier)
  - Quimper
  - Vannes
```

Voir le tuto « [Partager des documents et des dossiers](#) » sur la procédure à utiliser pour le positionnement des droits.

3/ Vue côté Pierre :



Pierre dispose des droits d'édition (modification) dans le dossier "PROJETS" et dans ses sous-dossiers :



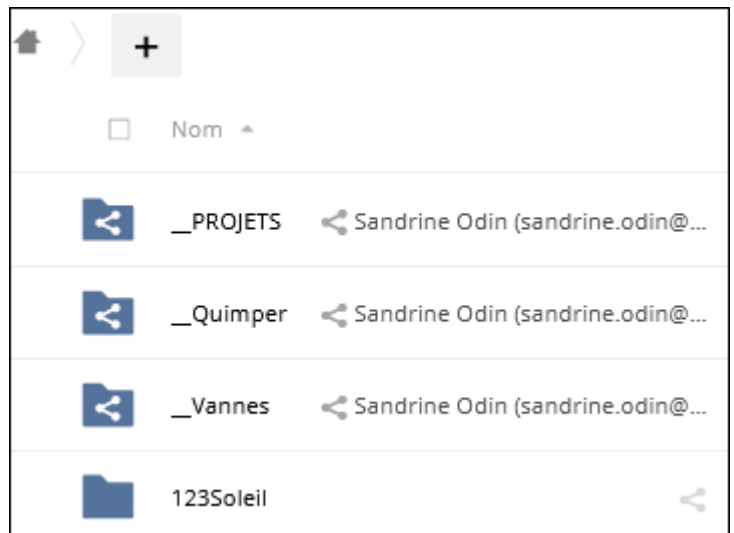
REMARQUE

Si le propriétaire de l'espace positionne des droits en modification sur les sous-dossiers comme ceci :

```
+ PROJETS (← modifier)
- Quimper (← modifier)
- Vannes (← modifier)
```

alors les sous-dossiers apparaîtront dans la liste de Pierre au même niveau que le dossier "PROJETS".

En plus d'être inutile, cela charge la page d'accueil du Cloud des personnes avec qui on partage.



→ Les droits de partage sont positionnés uniquement dans le dossier de niveau 1 (dossier parent) de l'arborescence. Les droits sont hérités dans les sous-dossiers.

→ Dès que l'on positionne un partage de dossier avec un individu, ce dernier voit s'afficher le dossier partagé dans la liste de son Cloud.

CAS B : Partages distincts avec plusieurs personnes

Exemple d'arborescence à partager : un dossier parent "PROJETS" contenant 2 sous-dossiers "Quimper" et "Vannes".

1/ Définition du partage :

Le propriétaire de l'espace veut mettre en place les partages suivants :

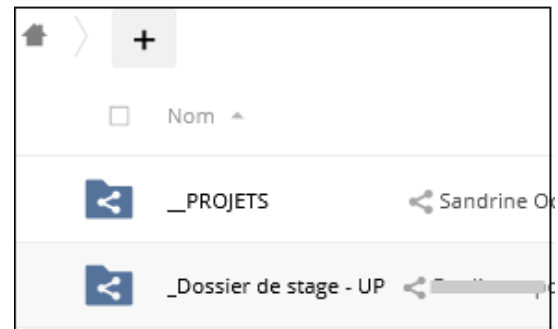
- Marie a le droit de modifier l'ensemble de l'arborescence.
- Pierre n'a pas accès au niveau 1 "PROJETS", mais il peut éditer le sous-dossier "Quimper", et consulter "Vannes".
- Jean n'a pas accès au niveau 1 "PROJETS", mais il peut consulter le sous-dossier "Quimper".

2/ Positionnement des droits de partage

+ PROJETS	(← modifier pour Marie)
- Quimper	(← modifier pour Pierre) (← lecture pour Jean)
- Vannes	(← lecture pour Pierre)

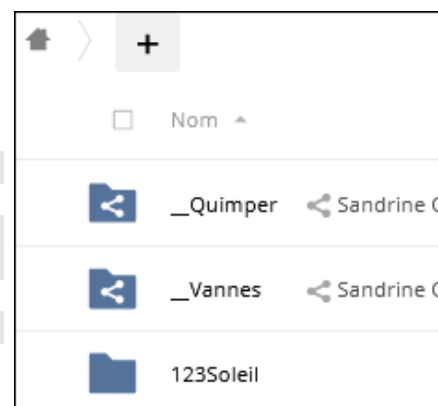
Voir le tuto « [Partager des documents et des dossiers](#) » sur la procédure à utiliser pour le positionnement des droits.

3/ Vue côté Marie :



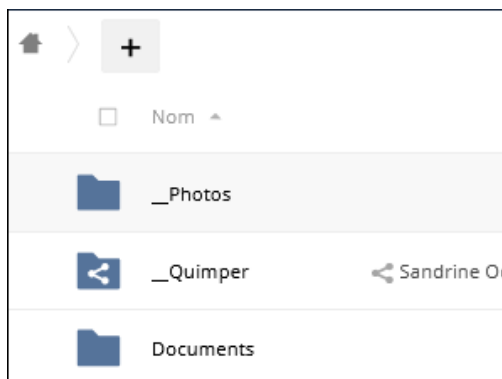
Marie dispose des droits d'édition dans le dossier "PROJETS" et ses sous-dossiers.

Vue côté Pierre :



Pierre n'accède qu'aux 2 sous-dossiers et peut modifier seulement "Quimper".

Vue côté Jean :



Jean ne peut consulter que le sous-dossier "Quimper".

CAS C : Plusieurs droits de partage avec une personne

On veut partager une arborescence de dossiers avec une personne tout en lui attribuant des droits différents selon les niveaux.

L'arborescence initiale est un dossier parent "PROJETS" contenant 2 sous-dossiers "Quimper" et "Vannes".

1.1/ Définition du partage :

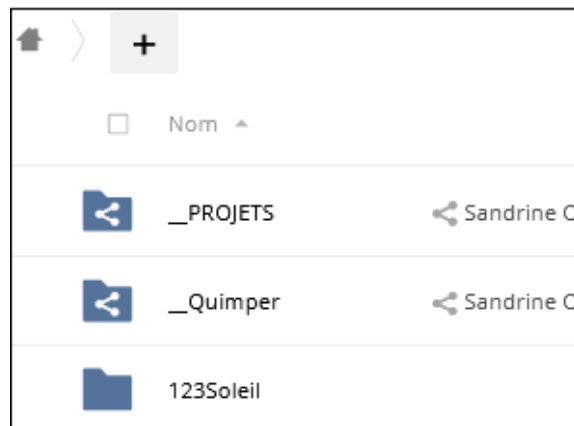
Le propriétaire de l'espace veut distribuer les droits d'accès ainsi :

- Pierre peut consulter le niveau 1 "PROJETS"
- Il peut éditer le sous-dossier "Quimper"
- Il peut consulter le sous-dossier "Vannes"

2.1 / Positionnement des droits de partage

```
+ PROJETS      (← lecture)
- Quimper     (← modifier)
- Vannes
```

3.1/ Vue côté Pierre :

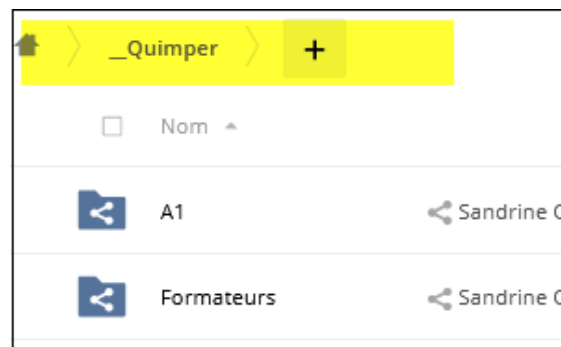


Des droits étant positionnés à la fois sur le dossier "PROJETS" et un son sous-dossier, Pierre voit ces 2 dossiers au même niveau dans son Cloud.

Si Pierre passe par le dossier "PROJETS" pour ouvrir le sous-dossier "Quimper", alors **il ne dispose pas des droits de modification dans "Quimper" car les droits sont hérités du dossier parent :**



Si Pierre entre directement dans le dossier "Quimper" sans passer par "PROJETS", alors **il dispose des droits de modification :**



→ Si au sein d'une arborescence de dossiers, le propriétaire a positionné - sur les multiples niveaux - des droits différents pour un même individu, alors ce dernier devra entrer directement dans le sous-dossier en question pour avoir le droit attendu.

→ Pour éviter des incompréhensions de la part des personnes avec qui on partage, il peut être nécessaire de revoir l'arborescence...

Le CAS C, ci-dessus, pourrait être retravaillé de la façon suivante, en remontant le dossier "Quimper" au même niveau que "PROJETS" :

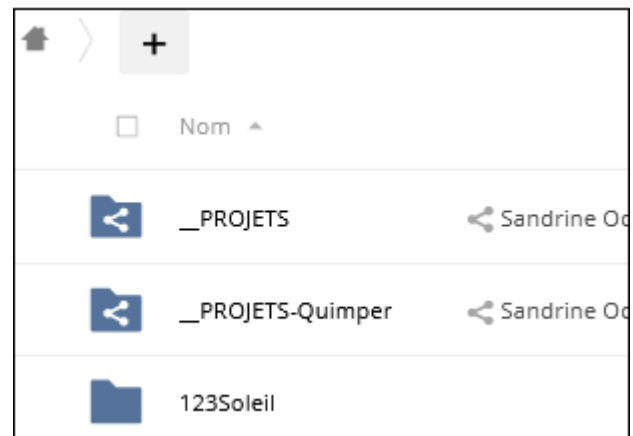
1.2/ Redéfinition de l'arborescence :

+ PROJETS
 - Vannes
 + PROJETS-Quimper

2.2 / Positionnement des droits de partage

+ PROJETS (← lecture)
 - Vannes
 + PROJETS-Quimper (← modifier)

3.2/ Vue côté Pierre :



Pierre n'a qu'une seule façon d'accéder au dossier "Quimper", et il ne se trouvera pas confronté à des problèmes de droits.

CONCLUSION :

→ Les droits sont toujours hérités. Un partage positionné sur un dossier se répercutera à l'identique dans les sous-dossiers.

→ Dès que l'on fait un partage de dossier avec un individu, ce dernier voit s'afficher ce dossier partagé dans la liste des dossiers de son Cloud.

→ S'il faut donner des droits d'accès différents (lecture ou modification) à un même individu, sur les différents niveaux de l'arborescence, mieux vaut revoir la structuration des dossiers de telle sorte à respecter l'héritage des droits.